

SOMMAIRE :

- Et maintenant?
- Le « collectif », un outil d'échange

Et maintenant?

Mercredi 09 septembre dernier, des riverains, la Mairie et le promoteur Ataraxia se sont retrouvés devant le 48 avenue de Rompsay pour échanger



sur le projet en cours.

De ces échanges, des précisions ont été apportées, notamment sur le stationnement. Il est vrai que si la législation n'impose à tout constructeur d'un bien immobilier qu'une place de parking par logement, la réalité veut que dans un couple on dispose généralement de deux véhicules. Comptabiliser donc 1,5 voitures par logement est tout à fait rationnel.

Pour nous rassurer, la mairie, par l'intermédiaire de Monsieur Mandroux, a évoqué une étude du stationnement dans le quartier pour la fin de l'année.

Cette étude correspond tout à fait avec le besoin de désengorger le centre ville mais aussi à une prise en compte de nos inquiétudes. La question demeure

cependant sur les solutions qui seront apportées. Certaines sont d'ores et déjà prévues telle la mise en place de bornes près de certaines entrées de propriété afin d'éviter les stationnements gênants.

Très liée au stationnement, la circulation automobile se verra également transformée: l'avenue de Rompsay sera limitée à 30 km/h (avec dos d'âne) et peut être —

sous réserve de confirmation — mise en sens unique. La même initiative (sens unique) est prévue également pour la rue Rouget de l'Isle.

Ce sont donc déjà des améliorations de notre environnement de vie qui sont envisagées par la mairie et nous l'apprécions. Ataraxia n'est pas non plus resté absent des échanges fort du soutien de son architecte.

Des explications ont été données sur la construction prévue (emplacement par rapport à la route, composition de la façade, recul du 3ème étage ou « attique » par rapport à la façade....

Une étude d'ombre portée a également été faite et sera présentée aux riverains concernés lundi 23/09/2013. Une perspective de face à partir de la



rue Treich Laplene a également été demandée. Ces éléments permettront d'ajuster nos critiques du projet mais nous ne pouvons

(Suite page 2)

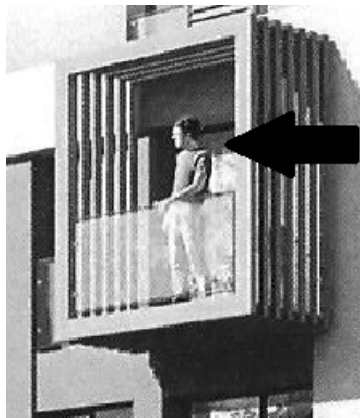
Et maintenant? (suite)

(Suite de la page 1)
là aussi qu'apprécier cette diligence du promoteur (la date ultime d'un recours gracieux étant le 28/09/13).

Et maintenant?

La question demeure. Satisfaction des uns (« le 3ème étage est en léger recul par rapport à la façade de la rue », « cette façade de face

n'est pas si moche »,



...), insatisfaction des autres (« 3 étages, c'est trop haut, cela offre une vue dans nos propriétés

et nous bouche la vue », « c'est la porte ouverte pour toutes les futures résidences », « ce n'est pas devant la propriété des élus ou du promoteur que cela serait construit », « le problème du stationnement n'est toujours pas résolu »,...).

Il appartient donc aux non satisfaits de poursuivre sereinement les échanges et les actions, en leur nom propre.

Stéphane MOUSSY

A méditer:

«La responsabilité est le prix à payer du succès »

(W. Churchill)

Le « collectif », un outil d'échange

Le « collectif des riverains de l'avenue de Rompsay » n'est pas une association loi 1901.

C'est simplement le nom trouvé pour nous rassembler autour d'une cause qui nous est chère: la qualité de notre environnement de vie.

Ce collectif n'a aucune existence légale et ne peut être — déjà pour des raisons d'ancienneté —

l'auteur d'un recours gracieux.

Il ne peut être non plus le porte parole de tous (unité). Mais il est le porte parole pour tous (diversité): chacun peut s'exprimer.

Les personnes qui parlent, agissent ou écrivent, le font en leur seul nom et sous leur propre responsabilité.

Pour ceux qui le souhaitent, des actions concrètes (pétition légalement formée, lettre au Maire, lettre aux candidats pour les prochaines élections municipales, recours gracieux, ...) sont possibles.

A chacun, en totale concertation avec ceux qui le souhaitent, d'agir.

Un blog a été créé pour faciliter les échanges de ceux qui le souhaitent (urbaetorbi.canalblog.fr).

Vous pouvez y mettre des messages et des commentaires. J'en serai seulement le modérateur pour éviter les dérives.

Stéphane MOUSSY

